

FORMULAIRE
(Mise en fonctionnement du support matériel d'archivage)
(Formulaire disponible sur le site www.arjel.fr)

En application de l'article 31 de loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, de l'article 10 du décret n° 2010-482 du 12 mai 2010 fixant les conditions de délivrance des agréments d'opérateur de jeux en ligne,

Identité de l'opérateur (préciser la dénomination, la forme et le siège)

Agrément numéro :
L'opérateur agréé,

déclare que son support matériel d'archivage est mis en fonctionnement depuis le / /2011 et permet de recueillir de toutes les données qu'il a vocation à permettre de collecter.

déclare que son support matériel d'archivage est mis en fonctionnement depuis le / /2011 mais ne permet pas, pour l'instant, de recueillir de toutes les données qu'il a vocation à permettre de collecter, ce pourquoi :

- sont joints au présent formulaire :
 - o la liste des mesures restant à adopter pour que le support matériel d'archivage remplisse entièrement sa fonction,
 - o un calendrier indiquant la ou les dates auxquelles seront adoptées ces mesures,
- il reconnaît devoir transmettre à l'Autorité de régulation des jeux en ligne, par le biais des données de supervision visées dans la partie 2 de l'annexe du dossier des exigences techniques et selon le format XML défini à la partie 1 de l'annexe du dossier des exigences techniques, toutes les données dont le support matériel d'archivage aurait dû permettre la captation.

Le signataire sait qu'une fausse déclaration l'expose à des sanctions.

Fait à
Le

Signature de l'opérateur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à l'ARJEL l'instruction des dossiers de demande d'agrément et l'exercice de ses missions de contrôle et de régulation du secteur des jeux et paris en ligne. Les destinataires des données sont les membres et les services de l'ARJEL. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ARJEL 99-101 rue Leblanc 75015 Paris.